

Paris, le 24 mars 2020

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le prochain Bureau syndical Autolib' et Vélib' Métropole se tiendra :

Le 30 mars 2020 à 14h30 à distance
(Conformément à l'art 11 8° de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations concernant :

La gouvernance et le fonctionnement du Syndicat
Le service public Velib'

2. Tarifs généraux d'utilisation du service public Velib' durant la période de confinement sanitaire (gratuité du service)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,



Catherine Baratti-Elbaz
Maire du 12^e arrondissement